

Oui au
zéro **PHYTO**

C'EST LE
PRINTEMPS
FAITES LE

**GRAND MÉNAGE
DANS VOS**

**PRODUITS
DU JARDIN**



**TRIEZ ET VENEZ JETER EN DÉCHETTERIE
VOS PRODUITS PHYTOSANITAIRES :**
engrais, désherbants, insecticides,
fongicides, antimousses...

Samedi 24 mars

**DANS VOS DÉCHETTERIES DE
CRÉPY-EN-VALOIS et BETZ**

Repartez avec des conseils,
des astuces et un **CADEAU**
pour devenir un super
jardinier responsable de
son environnement.

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

Oui au zéro PHYTO

TERRITOIRES
ZÉRO DÉCHET

zéro
GASPILLAGE

POURQUOI DÉPOSER SES PRODUITS PHYTOSANITAIRES À LA DÉCHETTERIE ?

À compter du 1^{er} janvier 2019, la vente et l'utilisation des produits phytosanitaires seront interdites aux particuliers, seuls les produits de biocontrôle, ou utilisés en agriculture biologique, seront autorisés.

Les produits phytosanitaires peuvent constituer des déchets dangereux pour votre santé, pour votre environnement et être un réel facteur de pollution. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils doivent être déposés en déchetterie dans leur contenant d'origine.



Rappel des consignes : à la déchetterie, merci de trier vos produits dangereux afin de les remettre impérativement à l'agent dès votre arrivée.

Quels sont les produits du jardin concernés ?



Et n'oubliez pas de rapporter également :

- ▶ Peintures, vernis, lustrants, résines...
- ▶ Enduits, mastics, colles...
- ▶ Solvants, décapants, antirouille...
- ▶ Ammoniaque, soude, chlore...
- ▶ Acide chlorhydrique, acide sulfurique...
- ▶ Aérosols (peinture, colle, insecticides...)
- ▶ Filtres à huile de voitures
- ▶ Piles et batteries

www.smdoise.fr

Organisé par :



VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

En partenariat avec :



www.ecoddz.com

